

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
En an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

16 Février 1884.

Chronique générale.

Une réminiscence importante, tout au moins pour la presse, de la dernière séance de la Chambre.

M. Waldeck-Rousseau a consacré la majeure partie de son dernier discours à démontrer que son projet de loi sur les manifestations séditieuses n'intéressait en rien la liberté de la presse. Or, il se trouve que, par le vote de l'amendement Dubost, la presse seule sera atteinte.

Cet amendement permet de transformer, au moyen de trois sommations, la réunion sur la voie publique en attroupement. D'après la loi de 1848, l'attroupement constitue un délit, tandis qu'aux termes de la loi de 1881, la réunion sur la voie publique constitue une simple contravention.

D'autre part, la loi du 29 juillet 1881 rend complice d'un délinquant toute personne convaincue d'avoir, par écrit, provoqué au délit, mais elle ne crée pas la contravention de la provocation à une contravention.

De là il résulte que sous l'empire de la nouvelle législation créée par l'adoption de l'amendement Dubost, la presse pourra être poursuivie pour provocation à une réunion sur la voie publique dès que cette réunion aura été transformée en attroupement par la formalité des trois sommations. Singulière conséquence juridique !

Et voilà comment le projet de loi sur les manifestations séditieuses n'intéresse en aucune façon la liberté de la presse.

AU PALAIS-BOURBON.

La commission d'enquête vient de se séparer. Elle n'a pu entendre que les délégués charpentiers de la chambre syndicale. Ceux-ci ont exposé leurs doléances. Ils ont déclaré que sur 6,000 ouvriers charpentiers

qu'il y a à Paris, 4,500 seulement ont en ce moment du travail.

La crise existe, selon eux, depuis 1883. Elle provient surtout de l'importation de l'Allemagne. Les pièces de charpente sont faites dans ce pays sur commande; elles arrivent complètement mortaisées et susceptibles d'être posées immédiatement. Les patrons se rendent eux-mêmes en Allemagne, y laissent les épures qui leur sont retournées en même temps que leur commande.

Il n'est point nécessaire d'employer des ouvriers ensuite pour monter ces pièces. On prend des manœuvres que l'on paie à raison de 50 centimes l'heure, alors que le salaire d'un charpentier doit être de 90 centimes l'heure, d'après la série des prix de la ville. Il est vrai que les 4,500 ouvriers qui travaillent ont été obligés de se résoudre à ne gagner que 80 centimes par heure.

Ces manœuvres suffisent, puisque le montage n'offre plus désormais de difficultés.

Un des délégués a demandé, au nom de tous, que ces pièces ouvrées fussent frappées d'un impôt à leur arrivée en douane.

Un autre a déclaré que l'association ouvrière donnerait de bons résultats. Celui-là fait partie d'une société qui, depuis deux ans, a doublé son capital en trouvant le moyen de donner 90 centimes par heure à ses adhérents et aux auxiliaires qu'elle emploie.

Les délégués ont reconnu qu'ils pourraient trouver de l'occupation en province, mais il serait nécessaire qu'ils pussent être renseignés sur les besoins des diverses localités et que les Compagnies de chemins de fer voulussent leur donner des réductions de tarifs.

En ce qui concerne la difficulté de vivre à Paris, les délégués charpentiers réclament une taxe de 50 0/0 sur les loyers inoccupés; ceux-ci parviendraient ainsi à être diminués et il serait permis aux ouvriers de se loger à moins de frais.

Les délégués demandent qu'on leur facilite les moyens d'organiser une Caisse de secours mutuels.

La commission a également entendu les

délégués des scieurs de long. Ils sont 950 et 300 seulement travaillent, les autres sont obligés de se mettre hommes de peine.

Ceux qui travaillent gagnent seulement 60 centimes par heure au lieu de 83 centimes; presque tous les scieurs de long ont de nombreuses familles et souffrent d'autant plus du manque de travail.

La Bourse s'est emue du projet d'établir un impôt sur le revenu et sur les rentes françaises. Il faut avouer que ces projets d'impôts se produisent le lendemain de l'échec de l'emprunt ne sont pas de nature à rassurer les rentiers.

Le 3 0/0 amortissable émis le 43 février à 76.60 est invendable aujourd'hui à 76.05. Les banquiers ont leurs portefeuilles chargés d'amortissable. Ils n'ont jamais pu écouler le milliard 1/4 de l'emprunt de 1881 émis à 83.50.

Cette situation inquiète la Bourse. Nous voilà en pleine crise industrielle et financière. L'Assemblée nationale en se retirant avait laissé des finances en excellent état. Les républicains, après avoir augmenté les dépenses du budget de plus de 700 millions en cinq années, emprunté trois milliards, se trouvent aujourd'hui réduits à voir les capitalistes refuser de prendre part aux emprunts qu'ils émettent, et ceux qui ont eu la faiblesse de leur confier leur argent il y a deux jours éprouvent une perte sensible. Le souscripteur de 3,000 francs de rente amortissable perd 500 francs et sa rente est invendable.

Des dépêches affichées au Sénat il résulte que les Chinois ont envoyé de nombreux renforts sur Bac-Ninh et que cette place sera énergiquement défendue.

Il convient de remarquer que ces dépêches sont de source anglaise et que les journaux et agence anglais forcent volontiers la note pessimiste en ce qui nous concerne.

Toutefois il paraît certain que l'amiral

Courbet a trouvé sur sa route des obstacles très-sérieux et très-imprévus.

Les pépites du Tonkin reviendront à un bon prix.

D'après une dépêche de Hong-Kong, que le *Morning-Post* aurait reçue par la voie de Saint-Petersbourg, le général Tang, commandant des forces chinoises près de Sontay, aurait été vivement blâmé dans un conseil impérial tenu à Pékin, pour n'avoir pas appuyé les Pavillons-Noirs qui défendaient cette ville. On aurait décidé dans ce même conseil que Bac-Ninh serait défendu avec toutes les forces de l'empire.

On lit dans le *Clairon* :

« Il nous arrive d'Angleterre des renseignements sur les négociations entamées par le Foreign Office avec le gouvernement français au sujet du Soudan.

» Lord Lyons a été chargé de demander à notre ministre des affaires étrangères un subside de 50,000 hommes pour arrêter le progrès du Maadhi dans le Soudan. En échange de ce concours, l'Angleterre renoncerait à la domination exclusive en Egypte et nous accorderait au Tonkin et en Chine un appui moral et matériel. On dit que la proposition de lord Lyons a rencontré au quai d'Orsay un accueil favorable. »

M. le baron de Cambourg qui communique cette nouvelle au *Clairon* ajoute avec raison :

« Nous nous refusons de croire qu'un ministre français ait pu accueillir avec faveur une semblable communication. »

On paraît avoir une telle certitude de la nomination de M. de Marcère au siège sénatorial de M. Gauthier de Rumilly, que le préfet du Nord est déjà averti de préparer ses batteries pour un bon candidat dans la deuxième circonscription d'Avesnes, que M. de Marcère représente à la Chambre des députés.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

NAUFRAGE DU WATERLOO

IX

Tant d'argent à la fois eût grisé la pauvre femme. L'effet avait été prévu par le généreux donateur et conjuré par lui. Le banquier du Havre avait reçu l'ordre, comme condition mise aux bienfaits, d'acheter une maison et d'employer le restant de la somme à l'achat de bonnes et solides rentes sur l'État.

A la suite de ces petites manœuvres, sir Plough se sentit soulagé. Il respirait. Il eut même un sourire : le premier depuis plus d'un an. La formidable dette était soldée à demi. Il restait bien à régler la partie sentimentale; mais cette partie, bien que plus lourde et plus épineuse que l'autre dans la circonstance, demeurait moins pressante.

De son paisible et verdoyant cottage, sir Plough éprouvait un bonheur ineffable à suivre les effets du bien qu'il rendait. Et pour s'entretenir l'esprit dans une si douce occupation, il s'était créé au Havre un agent secret et dévoué, précieux et

discret, maître François, l'homme vénéré, lui aussi, qui avait dirigé le sauvetage et avait été le trait d'union ostensible entre sir Plough et les Lemardroic. Pour effectuer sa mission, maître François avait dû emprunter la main mignonne de sa fille de treize ans, la meilleure élève de son école; c'est elle qui rédigeait les petits bulletins compromettants et les faisait passer à l'ennemi sous plis cachetés. Les jours de correspondance, toute la famille François entourait la fillette, qui, assise devant un petit pupitre d'acajou gagné en prix, préparait un *brouillon* à l'approbation paternelle, puis elle mettait au net son épître en s'aidant d'un transparent et en tirant la langue bien fort. La lettre finie, le père signait non sans avoir vingt fois tourné dans le vide sa plume afin de l'exciter à l'aide de parfums aériens. On cachetait et on allait, à quatre ou cinq, jeter la lettre à la poste. Aussitôt la lettre tombée dans la boîte, on la croyait en route et l'on se demandait déjà quand il la recevrait. Enfin, maître François repartait en avant, donnant orgueilleusement le bras à sa fillette et tirant de sa pipe des bouffées triomphales.

Chaque bulletin était ponctuellement suivi d'un accusé de réception arrivant sous la forme assez agréable, tantôt d'une pendule, tantôt d'une croix jeannette pour la petite miss rédactrice, tantôt d'une demi-douzaine de couverts d'argent.

Dans quelques-unes de ses réponses, sir Plough

s'abandonnait à témoigner avec amertume son étonnement de savoir que la famille Lemardroic acceptait tout sans jamais rechercher la source de son bien-être inattendu. La vanité n'entraînait pas dans cette impression. Sir Plough avait l'âme trop élevée pour cela; il eût seulement voulu savoir son nom prononcé par des bouches qu'il aimait malgré leur sévérité injuste ou leur indifférence. Il eût voulu apprendre la paix faite, les vieilles et ridicules rivalités étouffées, lui qui, dans une minute suprême, avait fait si prompt et si radicale justice de son animosité contre les Français. Il eût voulu recevoir une lettre de France dans laquelle on lui eût dit : « Venez, monsieur Plough, vous avez autant de cœur que nous, nous nous comprendrons, venez, vous verrez combien on vous aime ! » Avec quelle vivacité il se fût embarqué !

Hélas ! au lieu de ces reconfortantes paroles, rien que la lettre du fidèle marin, trop sobre en démonstrations amicales, trop respectueuse et toujours muette sur les sentiments des Lemardroic, car maître François ne savait pas mentir. Et pourtant que de fois celui-ci regretta de voir tant de bonté méconnue, que de fois il était près de transmettre des remerciements apocryphes. Mais s'il eût eu cette faiblesse, l'Anglais serait accouru, et dam ! on frémit en songeant au heurt qui en fût advenu.

Malgré cela, un projet obsédait l'imagination de

maître François. Le matelot cherchait à rapprocher les deux hommes. Sous son enveloppe rude; il ne manquait pas de tact; il ne savait pas la grammaire, mais il connaissait bien le langage du cœur. Il devinait un beau rôle de médiateur à jouer. Il s'y essaya.

X

Un soir, à la veillée, se trouvant chez le vieux pilote installé avec sa famille dans la maison payée par sir Plough, la conversation roulait pour la millième fois sur le sauvetage des naufragés du *Waterloo*, mot que le vieux pilote prononçait toujours d'une voix étranglée. Trois années s'étaient écoulées, le chagrin de la mort de Pierre commençait à s'estomper dans le souvenir des siens. On soupirait, mais on ne pleurait plus !

— Ce fut tout de même un joli sauvetage, dit maître François, le plus beau que j'aie fait.

— J'aurais bien voulu y être, riposta le vieux pilote, de plus en plus rhumatisant.

— Vous en avez fait d'autres, l'ancien, et d'aussi beaux; vous rappelez-vous la chaloupe du *Calcutta* ?

— Si je m'en rappelle ! c'étaient encore des Anglais, tiens ! le cuisinier du bord, un enseigne et un matelot.

(A suivre.)

JEAN ALESSON.

A la suite des incidents qui ont marqué le dépouillement des derniers scrutins publics, M. Henri Brisson vient de faire exposer, dans une des salles de la Chambre, un appareil mécanique, déjà employé dans les sessions parlementaires de 1850-1854, qui permet l'enregistrement et la récapitulation immédiate, par les secrétaires, des votes émis par les députés.

Dans le cas où le fonctionnement de cet appareil serait reconnu avantageux par les députés, il serait de nouveau mis en service.

LES MANCHES A BALAI

Un organe républicain modéré, le *National*, par la plume d'Hector Pessard, s'écriait avant-hier :

« Croit-on que le jour où les électeurs sauront que les caisses sont vides et que des budgets si lourds, des impôts si pesants n'ont eu pour résultat que de diminuer la valeur du crédit public et le revenu de l'argent, croit-on que les électeurs contempleront d'un œil serein les ébats de leurs mandataires et regarderont avec bienveillance le produit de leurs exercices ?

» Ils n'auront pas assez de manches à balai pour reconduire à domicile leurs représentants incapables ou dilapidateurs, et ce sera justice. »

C'est le *National* qui parle !

Le *Moniteur oriental* annonce que M. le Président de la République française a envoyé au marquis de Nosilles des cadeaux destinés aux trois fils du Sultan. Ces cadeaux sont arrivés samedi par le bateau des Messageries maritimes, et seront remis prochainement par M. l'ambassadeur de France.

Hâtons-nous d'ajouter, pour rassurer les amis de M. Grévy, que ces libéralités sont faites aux frais de l'Etat.

A la suite de paroles prononcées par M. Laguerre dans une récente plaidoirie à Beauvais et considérée offensante par M. Franck-Chauveau, un duel à l'épée a eu lieu hier à Ville-d'Avray. Après trois reprises, M. Laguerre a été blessé au genou droit. Les témoins de M. Franck-Chauveau étaient MM. Alicot et Lariboisière ; ceux de M. Laguerre étaient MM. Labordère et Laisant.

Avant-hier matin est mort, à Versailles, le comte de Lémont, ancien officier de cavalerie, ancien ministre plénipotentiaire.

Issue d'une famille anglaise, arrivé en France avec Jacques II et établi en Franche-Comté, Henri-Joseph-Barnabé-Emanuel Roslin, comte de Lémont, était né à Besançon, le 23 décembre 1805.

A la sortie de l'Ecole de Saint-Cyr, il est entré à l'Ecole de Saumur. Il servit successivement au 4^e chasseurs à cheval, puis dans la garde royale, et après les événements de 1830 il abandonna ses épaulettes.

En 1854, le comte de Lémont débuta dans la carrière consulaire par le poste de l'île d'Elbe, et tint successivement les consulats de Galatz, du Brésil, de Livourne, de Haïti.

En 1876, il quitta la carrière diplomatique et revint jouir, à Versailles, d'un repos laborieusement acquis.

LES TROUBLES D'ANDORRE.

Une grave nouvelle est parvenue l'autre soir au ministère des affaires étrangères. Une dépêche annonçait à M. Jules Ferry qu'un fort détachement de gendarmerie espagnole avait pénétré, le matin même, dans la vallée d'Andorre.

L'intervention du gouvernement espagnol n'a rien que de régulier ; mais on s'explique difficilement qu'un accord ne soit pas intervenu entre lui et le gouvernement français. Peut-être M. Ferry se repent-il maintenant de son inertie en présence des menées révolutionnaires d'un groupe de mutins andorrans. C'est du moins ce que faisait présumer son attitude nerveuse au reçu de la dépêche en question.

Le gouvernement vient d'envoyer à Andorre un délégué chargé de le renseigner sur les événements qui se sont récemment produits dans cette principauté.

Le gouvernement espagnol envoie également un agent diplomatique.

Ces deux fonctionnaires ont dû se rencontrer hier 15 février.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 février.

La Bourse est mauvaise ; les Rentes sont particulièrement faibles et la plupart des valeurs suivent le même mouvement.

76.25, 76.15 et 76.05 le 3 0/0 ; — 77.40, 77.30 et 77.20 l'amortissable ancien ; — 76.30 puis 76.15 l'amortissable nouveau, soit 0.45 de perte sur le prix d'émission ; — 105.97, 105.70, 105.60 le 4 1/2 0/0 1883 qui clôture plus faible encore à 105.525.

Le Crédit Foncier réagit de quelques francs sous l'influence générale du marché. La situation excellente à tous les points de vue de cet établissement, indique qu'il ne peut que regagner rapidement les points perdus.

Les Obligations Foncières 1879 sont très-recherchées en vue du tirage du 5 mars : 360,000 fr. de lots, 100 numéros gagnants.

La Banque des Communes de France donne des options sur toutes les obligations françaises à lots, six jours au moins avant le tirage, moyennant 6 fr. par titre.

Une notice explicative et un tableau complet des obligations françaises à lots, indiquant les dates des tirages et le montant des lots, sont envoyés gratuitement à toute personne qui en fait la demande au directeur de la Banque des Communes de France, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Le Suez est à 2,032.50 après 2,040 au plus haut et 2,025 au plus bas.

Nous recommandons à nos lecteurs de consulter le graphique du *Financier des Communes* sur les valeurs du Suez. Ce graphique est envoyé contre la somme de 1 franc.

Le prochain graphique aura pour objet : les Rentes françaises depuis 1870.

337.81 l'Unifiée d'Egypte ; 8.62 le Turc 5 0/0 ; — 49 5/16 l'Extérieure Espagnole. Tendance générale mauvaise.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LE SERVICE AUXILIAIRE.

Le ministre de la guerre a décidé qu'il serait procédé, en 1884, à une revue d'appel militaire des classes de 1879 et 1884 et des hommes du service auxiliaire des classes de 1875, 1877, 1879 et 1884.

La revue s'effectuera, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1883, et à l'heure qui sera arrêtée par le général commandant le corps d'armée, de concert avec le préfet du département.

Indépendamment de l'insertion au *Bulletin des Actes administratifs* et de la publication dans les communes, de l'ordre fixant le jour et l'heure de l'appel dans chaque canton, cet ordre sera porté à la connaissance des intéressés au moyen d'affiches spéciales qui seront directement adressées aux commandants des bureaux de recrutement, chargés de les faire parvenir aux maires après avoir complété les indications laissées en blanc.

Le ministre rappelle que les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes du canton seront tenus de se rendre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Les jeunes soldats qui ont obtenu des sursis d'appel et les engagés conditionnels en sursis sont dispensés d'assister à cet appel.

Les jeunes gens de la classe 1883 qui justifieront de leur aptitude pour l'une des spécialités de boulanger, tonnelier, coisnier, tailleur, musicien, peuvent s'engager comme apprentis marins dans les équipages de la flotte.

Les jeunes gens âgés de 18 ans, ainsi que ceux de la classe 1883 exerçant l'une des professions d'ajusteur, forgeron, de chaudronnier en fer ou en cuivre, ou de fondeur, mouleur, peuvent s'engager comme mécaniciens. Ces jeunes gens produiront des certificats d'aptitude professionnelle de leurs directeurs d'usines, mentionnant leur paye journalière et constatant qu'ils réunissent trois ans d'exercice dans leur profession, y compris l'apprentissage, et qu'ils sont des ouvriers capables.

Pour les autres renseignements, s'adresser au bureau du recrutement.

Pour les approvisionnements militaires, l'Etat ne tient compte que du poids. Il en

résulte que les blés et avoines du pays se trouvent souvent évincés par la concurrence étrangère sur un marché dont l'accès devrait au moins leur être ouvert.

Dans sa dernière séance, le comice agricole de Toul a demandé que le gouvernement modifiât les conditions des adjudications de fournitures à l'armée et admit les grains indigènes du poids à l'hectolitre de soixante-quatorze kilos pour les blés et de quarante kilos pour les avoines. Ce vœu, adopté par l'unanimité des membres présents, a été transmis par M. Petitbien, député de Meurthe-et-Moselle, au ministre de la guerre et au ministre de l'agriculture.

Ce vœu nous paraît devoir être pris en sérieuse considération par l'administration militaire.

Le nouveau règlement sur le service des places a omis de s'approprier, à l'article « honneurs », la circulaire du 4 novembre 1874 sur les marques extérieures de respect dues aux officiers de sapeurs-pompiers et, par réciprocité, aux officiers de l'armée par les sapeurs-pompiers des villes de province.

Cette lacune est d'autant plus regrettable que la partie supplémentaire du *Journal militaire* dans laquelle la circulaire en question a été insérée, disparaît au bout de cinq ans.

Il serait bon que le Bureau de la correspondance générale vint rappeler à l'armée que, malgré la publication de nouveaux règlements sur le service intérieur et le service dans les places, le salut est toujours dû par les pompiers municipaux aux officiers de l'armée et par la troupe aux officiers de pompiers.

Le ministre des postes et des télégraphes a adressé la circulaire suivante aux directeurs des postes et des télégraphes :

« Le gouvernement français a fait établir un câble télégraphique sous-marin entre le cap Saint-Jacques (Cochinchine) et Haï-Phong (Tonkin) avec atterrissage à Thuan An (Annam). Dès que les bureaux auront reçu avis de l'ouverture de ce câble au service, ils devront accepter les télégrammes à destination des bureaux de Thuan-An et de Haï-Phong aux conditions de taxes indiquées ci-après. Aux taxes ordinaires pour la Cochinchine, ajouter par mot : 4 fr. 25 pour Haï-Phong et 0 fr. 75 pour Thuan-An.

» Nous rappelons que la taxe par mot de dix lettres au maximum pour Saigon est 8 francs 75, ce qui fait 10 fr. pour Haï-Phong et 9 fr. 50 pour Thuan-An. »

Ce soir samedi, au Grand-Théâtre de Nantes, aura lieu une représentation de *Lili*, opérette en 3 actes, avec le concours de M^{lle} Marie Chalont, du théâtre des Variétés.

Nous apprenons que M. Peter Benoit fera exécuter à Anvers, demain 17 février, l'ouverture de *Nadia*, de M. Jules Bordier, le sympathique président de l'Association artistique d'Angers.

UN BAPTÊME CIVIL.

On communique à l'*Union libérale*, de Tours, l'acte suivant, dressé en bonne et due forme :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le dix février, à midi,

» Nous a été présenté à nous soussignés, membres de l'Union républicaine de Tours :

» Un enfant du sexe masculin auquel nous avons déclaré donner les nom et prénoms de Georges-Arthur Ragueneau, fils de Victor Ragueneau et de dame Adolphine Grenier.

» Tous les soussignés ont déclaré prendre le nouveau-né sous leur protection et s'engagent à faire tout leur possible pour qu'il soit élevé dans les sentiments républicains et civiques.

» Signé : Ragueneau. — Boucheron. — Corbeau. — Bréfil. — Dufour. — Fortanier. — Bouffeteau. — Sergent. — Prévost. — Derère. — Brochard. — Moreau. — Huault. — Morancey. — Baireyre.

» Cet engagement pris par une quinzaine d'honnêtes citoyens vaut bien, on en conviendra, ajoute l'*Union libérale*, l'eau salée et les prières, marmotées distraitemment, du baptême religieux. »

Nous nous demandons pourquoi les pa-

rents du jeune Ragueneau lui ont donné deux des noms des plus illustres de nos saints. Il nous semble que, pour être logiques, ils auraient dû choisir entre les noms de Gambetta, Marat, Robespierre, Carrier, etc., etc.

Ah ! logique républicaine !!!

1,800 FR. D'AMENDE POUR DES ALLUMETTES.

Un pauvre père de famille sans ouvrage et ne sachant comment se procurer du pain pour ses cinq enfants, a eu la malheureuse pensée de fabriquer des allumettes et de les faire vendre par son fils aîné.

Comme ces allumettes s'enflammaient au moindre contact, on s'aperçut bien vite qu'elles n'avaient pas été fabriquées par l'Etat. Le fisc s'émut, ses agents dressèrent de nombreux procès-verbaux, ils relevèrent six contraventions et réclamèrent pour chacune 300 fr. d'amende.

Admirons la modération du fisc ; pouvant réclamer 4,000 fr., il se contente de 300 francs, le minimum.

L'affaire est venue hier devant la police correctionnelle de Nantes. Le contrefacteur a donné pour excuse que ses enfants mourraient de faim ; mais, *dura lex*, le tribunal s'est vu forcé de le condamner à 900 fr. d'amende ; son fils, qui est détenu depuis 45 jours, est aussi condamné à 900 fr. ; de plus, l'un et l'autre sont soumis à la contrainte par corps, ce qui les obligera peut-être à subir six mois de prison.

Qui nourrira les enfants pendant ce temps ?

M. Grévy, si miséricordieux pour les assassins, sera probablement sans pitié pour ce grand criminel. (*Espérance du Peuple.*)

Théâtre de Saumur.

Carmen a été représentée lundi devant une salle archi-bondée, et beaucoup de spectateurs n'ont pu trouver à se placer. Cet empressement extraordinaire était bien justifié non-seulement par l'œuvre, encore peu connue ici, du regretté Georges Bizet, mais aussi par l'excellente interprétation que la presse angevine nous en avait fait connaître.

L'audition de *Carmen* a été à Saumur un très-grand succès pour les artistes et pour la direction. Opéra-comique intéressant, bien chanté, bien joué, bien monté : on ne pouvait espérer mieux.

Le rôle de la Carmencita a été un vrai triomphe pour M^{lle} Gérard, charmante sous ses costumes espagnols, et qui s'est montrée aussi intelligente comédienne qu'habile chanteuse.

M. Grandville a composé le rôle de José avec beaucoup de talent et il l'a chanté à ravir. Le jeune ténor a certainement fait, en peu de temps, un très-grand pas dans le chemin qu'il est appelé à parcourir avant de prendre rang au nombre des sommités artistiques.

Avec M^{lle} Marie Garcin, nous avons eu la plus gracieuse et la plus touchante Micaëla que l'on puisse désirer.

Enfin, tous les autres rôles ont été tenus d'une façon très-convenable.

Nous le répétons, la pièce est supérieurement montée : mise en scène très-soignée, décors nouveaux, costumes brillants. L'orchestre, comme toujours, est excellent.

N'oublions pas le petit chœur des enfants, qui a obtenu beaucoup de succès et a été bissé.

Représentée pour la première fois à l'Opéra-Comique, le 3 mars 1875, *Carmen* fut jouée à Saumur le 25 février 1878 avec M. Pellin, M^{lle} Hasselmans et Rita Lelong dans les rôles principaux.

On joue en ce moment *Carmen* à Rome, au théâtre Argentina, pour les représentations de M^{me} Galli-Marié. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans les *Echos de l'Etranger* du journal *l'Impresario* :

« Au théâtre Argentina, signor Barilati a monté la *Reine de Chypre* d'Halévy, interprétée avec art... L'ouvrage a été bien accueilli, sans succès exagéré.

» *Carmen* a été la ressource de la direction. Cette partition a été jugée, du reste, dès la première audition, un chef-d'œuvre comme finesse du livret, par l'élégance de son instrumentation et de conception musicale. On avait dit tellement de bien de cette œuvre, que l'on craignait que ce ne fût qu'un

tribut posthume accordé au regretté Bizet, mort incompris. A peine le chef d'orchestre a-t-il pris place au pupitre, que les premières mesures de l'ouverture ont été entendues, que le public en masse a salué la musique du maître français avec des applaudissements frénétiques.

Je ne dirai pas le fanatisme soulevé par Galli-Marié, les Parisiens la connaissent depuis longtemps, pas plus que je ne détaillerai le livret tant apprécié partout. Je me bornerai à constater que jamais les Romains, ceci dit sans calembour, n'ont été plus enthousiastes pour l'œuvre d'un étranger, si admirablement interprétée par la troupe qui donne la réplique à Galli-Marié...

On voit qu'il n'y a pas qu'en France que le public sait goûter le délicieux opéra que les Saumurois sont appelés à applaudir, lundi prochain, pour la dernière fois cette année.

Faits divers.

MEURTRE D'UN HUISSIER. — Un meurtre vient d'être commis à Arbois. Un huissier de cette ville, M. Alphonse Lauret, était allé dans la journée instrumenter contre un cafetier de la localité, le nommé Emile Perrin. Celui-ci était absent, et sa femme, qui n'avait pu fournir les renseignements que réclamait l'huissier, dit à celui-ci de revenir à six heures pour s'entendre avec son mari.

M. Lauret retourna à l'heure indiquée : mais à peine eut-il entr'ouvert la porte que Perrin, qui l'attendait, et avant qu'ils aient échangé deux paroles, lui asséna sur la tête un violent coup de marteau.

Le malheureux officier public tomba lourdement : il avait au front une large blessure qui détermina une hémorragie abondante. Son état est considéré comme absolument désespéré.

Il vient de mourir, en Sardaigne, un nommé Giovanni Battista Bamparella, ancien militaire, âgé de cent huit ans, dont l'existence mérite d'être racontée.

Campanella avait été dans sa jeunesse soldat de la république de Gènes, puis il était passé au service de la France.

Il se trouva au mémorable siège de Gènes en 1800, sous les ordres du général Masséna. Il fit toutes les campagnes de Napoléon et se sauva par miracle au fameux passage de la Bérézina.

C'est lui qui, un soir, étant de garde à l'entrée du camp français, refusa de laisser entrer Napoléon qu'il n'avait pas reconnu. Il répondit, en croisant la baïonnette, ces fameuses paroles à l'Empereur qui insistait pour passer :

— Quand tu serais le Petit Caporal, tu ne passeras pas !

A la chute de Napoléon, il s'enrôla dans les troupes du roi de Sardaigne. Son nom figura souvent dans les ordres du jour pour des traits de courage.

BOURSE DE PARIS

DU 14 FÉVRIER 1884.

Rente 3 0/0.	76 05
Rente 3 0/0 amortissable	77 30
Rente 4 1/2.	107 25
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 50
Obligations du Trésor (nouvelles)	501 »

Tirage définitif de la LOTERIE DES ARTS DÉCORATIFS très-prochainement. La seule qui ait **Deux Millions de francs** de lots et un gros lot de **500,000 francs**.

(Voir aux annonces.)

AVIS

Nous engageons les malades atteints de maladies de la peau, dartres, eczéma, boutons, rougeurs, démangeaisons, vices et altérations du sang, à lire attentivement la lettre suivante, que nous publions dans leur intérêt :

« Monsieur BERTRAND aîné, à Lyon, »
 « A la suite d'un refroidissement, m'était »
 « sorti une quantité considérable de boutons à la »
 « tête, au cou, au visage et aux mains, ce qui me »

» procurait une démangeaison insupportable. »
 » Aucun médicament n'avait pu me guérir. — »
 » Plusieurs personnes m'ayant conseillé l'usage de »
 » votre Sirop de Boche iodé et de votre »
 » Baume anti-dartreux de BERTRAND »
 » Aîné, j'ai le plaisir de vous annoncer mon »
 » entière guérison après un traitement de trois »
 » semaines. — A titre de reconnaissance, je vous »
 » autorise à publier ma lettre. »
 » M^{me} BUISSET, pâtissier, 165, avenue de »
 » Saxe, à Lyon. »

NOTA. — Exiger sur chaque produit la signature Bertrand Aîné, car il existe des imitations. — Notis gratis. — Les flacons de Sirop se vendent 2 fr. 50 et 5 fr. ; le Baume 2 fr., franco en ajoutant 0,75 c. en sus. — S'adr. à Lyon, pharm. Bertrand Aîné, Hantzler, succ., pl. Bellecour. — Dépôt : ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange, Saumur.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année)

Lundi 18 février 1884,

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

2^e et Dernière Représentation de

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de GEORGES BIZET.

1^{er} acte : *Souvenirs du pays.*
 2^e acte : *La Taverne de Lillo Pastia.*
 3^e acte : *Les Contrebandiers.*
 4^e acte : *Le Torero.*

DISTRIBUTION :

Carmen	M ^{me} H. Gérald.
Micaëla	Mario Garcin.
Mercédès	B. Dalbret.
Frasquita	Delafaye.
Don José, brigadier au régiment d'Almanza	MM. Grandville.
Escamillo, toréador	Solve.
Zuniga, lieutenant au régiment d'Almanza	Poitevin.
Le Remandado	F. Constance.
Le Dancaire	Lamy.
Moralès	Ch. Isaac.
Lillas Pastia	Fancheux.
Un guide	Allain.

Soldats, cigarières, toréadors, picadors, banderilleros, marchands de fleurs, Espagnols, etc., etc.

La scène est en Espagne en 1820.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

31 RÉCOMPENSES DONT 12 MÉDAILLES D'OR
 44 ans de succès.

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires
ET LE SEUL VÉRITABLE

Souverain contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville
 Maison à Paris, 41, rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries et épiceries fines. — Se méfier des imitations, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette de chaque flacon.

LES ATTESTATIONS nombreuses qui nous viennent de partout sur l'efficacité du Sirop THIBON, nous engageant à le recommander très chaleureusement aux personnes dont la santé faible et délicate est susceptible de s'améliorer. — Prix : 2 fr. — Dépôt :

Ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange, 5.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

SUIVANT ACTE reçu par M^e BRAC, notaire à Saumur, le 15 février 1883, M. et M^{me} LEROUX-VILGRAIN ont acquis de l'administrateur provisoire de M. GAUTHIER-DUBREUIL, pour le prix et aux conditions stipulés dans l'acte, le café que ce dernier exploitait à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 14, sous la dénomination de *Café Gaspard*.

Domicile élu : étude de M^e BRAC.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MURAY, ALPHONSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Muray, Alphonse, ancien chemisier à Saumur, non compris dans la contribution ouverte au Tribunal civil, sont invités à se présenter le samedi 23 février 1884, à 1 heure du soir, chez M. Doussain, syndic, rue des Basses-Perrières, à l'effet de recevoir un dividende de 6.519 0/0 qui leur revient.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange, hôtel Biancher.

A VENDRE

Par adjudication volontaire et par lots, Le dimanche 17 février 1884, à midi et demi.

A Pernay, dans la maison RATOUIS, La Propriété Ratouis. Consistant en : Maison, Jardin, Terres, Vignes et Bois, d'une contenance de 6 hectares 10 ares environ.

Voir les affiches et s'adresser à M. Jules VACHER, propriétaire à Orléans, boulevard Sainte-Euverte, n^o 8, et à M^e AUBOYER, notaire. (93)

A LOUER PROPRIÉTÉ MEUBLÉE

Près Saumur. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le dimanche 2 mars 1884, à midi.

En l'étude de M^e GAUTHIER :

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Visitation, n^o 10, joignant M. Saulais ;

2^o Et UNE CAVE, avec JARDIN au-dessus, sis à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à MM. MENIER et GENTIL-SAVATIER, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (112)

Etude de M^e VANDANGEON, notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS, Pour entrer en jouissance de suite,

L'HOTEL DU LION-D'OR

Autrefois exploité par M. Mandour, Situé ville d'Argenton-Château, à l'embranchement des routes de Thouars, de Bressuire et des Aubiers.

Cet hôtel, parfaitement achalandé, contient de nombreux bâtiments d'habitation et de servitudes. On pourra, au gré des acquéreurs, céder avec l'hôtel les meubles et objets mobiliers qui le garnissent.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e VANDANGEON.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE MAISON

Sise à Saumur, rue d'Alsace, en face le Collège Saint-Louis, Appartenant à M. BRÉCHET.

Avec jardin, remise et écurie.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, successeur de M^e MÉROUAS.

A VENDRE

Par adjudication amiable, Le dimanche 24 février 1884, à midi et demi.

En l'étude et par le ministère de M^e PINAULT,

UNE GRANDE MAISON

Sise au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, sur la grande route,

Composée de : bâtiments d'habitation et de plusieurs corps de bâtiments à usage de boulangerie, chambres, remise, écurie avec caves voûtées ;

Cour, jardin, puits, pressoir, hangar.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. GASCHOT, propriétaire au Pont-Fouchard, et audit M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Etude de M^e GABILLON, notaire à Ingrandes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

BELLE PROPRIÉTÉ DES CHESNAIES

Près le bourg d'Ingrandes, à 3 kilomètres de Saint-Patrice (ligne de Tours à Nantes),

Comprenant : bâtiments de maître et de basse-cour, bâtiments de fermier, vastes et jolies caves, vendangeoir, cuves, pressoir et accessoires, cours, jardin d'agrément, jardin potager, terres et vignes de très-bon cru.

Le tout d'un seul tenant et contenant 10 hectares 12 ares.

Jolie vue, chasse et pêche.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAUMIN-BENARD, à Gizeux ; Et, pour tous renseignements, à M. Jacques ROCHEREAU, expert à Ingrandes, et audit M^e GABILLON.

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} octobre 1884,

CHATEAU MEUBLÉ

Consistant en :

12 chambres de maîtres, 9 chambres de domestiques, 2 salons, grande salle à manger, 2 offices, écurie à 6 chevaux, avec boxe, remise pour 6 voitures ;

Gaz, eau de source ; Chapelle avec sacristie ; Jardins fruitiers et potagers, bosquets, prairies ;

Le tout d'une contenance de 11 hectares environ.

Situé sur le bord d'une rivière, A 16 kilomètres de Saumur, 2 kilomètres d'une gare, 7 heures de Paris.

S'adresser audit notaire. (102)

Etude de M^e GAULTIER, notaire à Loudun.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 15 mars 1884

L'HOTEL DES ILES

Situé à Loudun, place de la Bœuffetterie.

S'adresser à M. Charles BESNARD-AMBAULT, propriétaire, demeurant à Poitiers, faubourg Saint-Lazare ; Ou à M^e GAULTIER, notaire à Loudun. (96)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2^e, deux chambres à coucher, au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; diverses servitudes ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A VENDRE

VIN BLANC pour bouteilles, des meilleurs côteaux, logé en fûts de 195 à 200 litres.

S'adresser, 7, rue Cendrière, à Saumur, chez M. GUÉDON.

LOTERIE

DES

ARTS DÉCORATIFS

DERNIER TIRAGE

LE

31 Juillet prochain

DIX GROS LOTS

Un Lot de :

500.000^f.

Un Lot de 200.000 Fr.

4 lots de 100.000 fr.

4 lots de 50.000 —

8 lots de 25.000 —

20 lots de 10.000 —

100 lots de 1.000 —

400 lots de 500 —

Au total 538 lots formant

DEUX MILLIONS

PAYABLES EN ESPÈCES

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, Directeur de la Loterie, Palais de l'Industrie, porte IV, Champ-Systeme, Paris

Achetez vos Marchandises
A
L'ÉPICERIE PARISIENNE
Rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38,
Saumur.

« Elles ne vous coûteront rien »

M. TARODE informe sa nombreuse clientèle qu'il rembourse intégralement le montant de tout achat au comptant au moyen de valeurs utilisables chez tous les commerçants dont les noms sont inscrits au dos des tickets.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A LOUER
MAISON MEUBLÉE
Rue de la Montée-du-Fort, 17.
S'y adresser. (630)

A VENDRE
DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

A VENDRE
JUMENT DE PUR SANG, baie-brune, 4 ans, 1 mètre 60.
S'adresser à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité, 40. (70)

MANUFACTURE
D'USTENSILES DE MÉNAGE

G. NEVEU Fils
Demande des jeunes gens de 17 ans et au-dessous, comme apprentis attachés aux magasins ou ateliers. Gagnant de suite.

AU GAGNE-PETIT
NOUVEAUTÉS
M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

ON DEMANDE comme expéditionnaire, dans une étude de notaire, à Saumur, un MILITAIRE RETRAITÉ ayant une bonne écriture.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapoca** du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

EN VENTE
Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAUDEAU, LELIÈVRE et SOUÉE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DU PRINTEMPS

SAUMUR, 28, Rue de la Tonnelle, SAUMUR

LUNDI PROCHAIN 18 FEVRIER

Et pour être continuée jusqu'au 31 MARS, commencera la Mise en Vente Spéciale de

Blancs

MÉRINOS ET CACHEMIRE NOIRS

Soieries noires — Lainages unis et façonnés couleurs — Moires pour Jupons — Piqué molletonné — Coton écri — Madapolam — Corsets — Rubans — Parapluies — Lingerie — Trousseaux — Dentelles, etc., etc.

Par notre travail persévérant, nous avons réussi à grouper autour de nous une Clientèle nombreuse. — Par notre goût et nos assortiments, nous avons su nous attacher la femme Élégante. — Par notre système de **VENTE A BON MARCHÉ** appliqué à tous les Tissus, nous avons attiré la femme économe de la Ville et de la Campagne.

Et c'est ainsi que nous sommes devenus les Magasins les plus en Renommée de toute la Région.

« C'est nous qui, par nos Combinaisons Industrielles, sommes arrivés à offrir presque pour rien — les Cachemires et les Mérinos noirs — les Flanelles — les Calicots — les Cotonnades — les Nouveautés pour Robes — les Rubans — les Corsets — les Parapluies — le Linge confectionné et la Lingerie. »

Enhardis par le succès et stimulés par le désir de faire mieux et plus grand, nous n'avons point voulu nous en tenir là. — Dès cette Saison, nous avons dirigé nos efforts vers des Articles d'un Ordre plus élevé, comme les Soieries — les Velours — les Dentelles — les Lainages blancs pour Robes de Mariées — les Lainages Riches pour Robes de cérémonie — les Châles Tapis, etc. — Dans l'intérieur d'une Notice, que nous avons fait remettre par notre Caisse au domicile de toutes nos Clientes, nous présentons de très-Jolies occasions en compagnie de nouvelles affaires avantageuses en Tissus de première nécessité.

Par cet abaissement Général du Prix de tous les Objets servant à l'habillement de la Femme et de l'Enfant, nous atteindrons ce double but que nous poursuivons résolument :

« Permettre à tout le monde de se donner l'agrément du Luxe, tout en réalisant de sérieuses économies dans la dépense. »

Voilà l'Œuvre du nouveau Commerce qui nous a été indiquée dans le milieu si moderne des Grandes Maisons de Nouveautés où nous avons longtemps vécu.

MAGASINS DU PRINTEMPS.

NOTA. — Toutes les Dames Clientes du Printemps ont dû recevoir la Notice contenant Echantillons de nos principales Occasions en Blancs de Coton — Flanelles — Cotonnades — Soieries — Châles et Lainages, etc. — Les Clientes qui ne l'auraient pas reçue et les autres Dames qui désireraient l'avoir, sont priées de la réclamer à notre Caisse, où une grande quantité a été mise à leur disposition.

Tous les Tissus que nous annonçons et qui sont vendus fort au-dessous de leur valeur réelle — seront réunis et formeront, soit dans les Etalages, soit sur le trottoir devant les Magasins — un Groupe prodigieux, tout étiqueté, où les Dames pourront choisir à leur aise et constater que plus que jamais la Maison du Printemps

MARCHE TOUJOURS EN AVANT.